



Nissan Swiss Warranty – 7 ans / 150'000 km

Valable pour les véhicules suivants : Nouvelle Nissan MICRA (2026)

Aperçu des prestations de la Nissan Swiss Warranty :

Moteur (essence et diesel) : Sont assurées toutes les pièces non électriques du moteur qui sont entièrement montées à l'intérieur. Sont considérées en outre comme également assurées les pièces suivantes : couvercle de soupape, carter d'arbre à cames, dispositif de réglage d'arbre à cames, commande de soupape électro-hydraulique, culasse, joint de culasse, bloc-cylindre, carter d'huile, courroie de distribution (courroie crantée) y compris galet tendeur et de détournement, chaîne de distribution y compris guide, roue dentée, tendeur de chaîne de distribution, boîtier de filtre à huile, séparateur d'huile, bride de filtre à huile, pressostat d'huile.

Suralimentation : Turbocompresseur à gaz d'échappement, vanne de régulation de pression de suralimentation, boîte de pression de la régulation de la suralimentation.

Motorisation alternative (véhicules hybrides et électriques) : Unité d'entraînement (moteur électrique), générateur, Onduleur, transformateur de tension, unité de commande.

Boîte de vitesses (manuelle, automatique et semi-automatique) : Sont assurées toutes les pièces non électriques de la boîte de vitesse qui sont entièrement montées à l'intérieur. Sont considérées en outre comme également assurées les pièces suivantes : carter de boîte de vitesses, carter d'huile de boîte de vitesses, coffret électrique de boîte automatique, module capteur, sélecteur de sélection, sélecteur de vitesses.

Embrayage/convertisseur de couple (automatique et semi-automatique) : Convertisseur de couple, embrayages mono-disque, bi-disque, multi-disque.

Installation pour carburants (moteur à essence et diesel) : Module d'alimentation en carburant, pompe à haute pression, régulateur de pression de carburant, vanne de régulation de débit, injecteurs, soupapes d'injection, débitmètre massique et volumique d'air, vanne EGR, réservoir de carburant.

Système de refroidissement : Ventilateur de radiateur, refroidisseur de moteur, intercooler, refroidisseur d'huile de moteur et de transmission, radiateur pour motorisation hybride, thermostat, pompe à eau, sonde de température de l'eau, capteur de niveau du liquide de refroidissement.

Climatisation / Chauffage : Élément chauffant, volets de chauffage avec moteurs pas à pas, ventilateur de chauffage, compresseur de climatisation, condenseur, évaporateur, cartouche déshydratante, commandes de chauffage, vanne de chauffage, capteur de température de l'évaporateur.

Transmission de puissance (traction, propulsion et transmission intégrale) : Sont assurées toutes les pièces non électriques de l'entraînement d'essieu, du différentiel mécanique, du différentiel et de la boîte de transfert, qui sont entièrement montées à l'intérieur. Sont considérées en outre comme également assurées les pièces suivantes : carter de boîte de vitesses, servomoteurs d'entraînement d'essieu, visco-coupleur, coupleur Haldex, disque flexible Hardy, palier d'arbre à joint cardan, arbres de transmission et à joint de cardan, joint, moyeu libre, roulement de roue.

Freins (système de freinage hydraulique et électrique) : Unité hydraulique ABS, capteur ABS, accumulateur de pression ABS, unité de commande ABS, maître-cylindre, servofrein, pompe à vide, régulateur de freinage, réducteur de pression de freinage, distributeur de puissance de freinage, étriers de freins, cylindre de freins de roues.

Direction : Mécanisme de direction sans manchettes, amortisseur de direction, colonne de direction, levier intermédiaire de direction, biellette de direction, réservoir d'huile de direction assistée.

Train roulant : Porte-moyeu, bras transversaux, support de jambe de suspension, barre de couplage, barre de torsion, caoutchouc de stabilisateur, ressort hélicoïdal.

Installation électrique (moteur) : Alternateur triphasé, régulateur multifonction, démarreur, contacteur d'allumage, boîtier d'allumage, bobine d'allumage, câble d'allumage, capteur de vilebrequin, capteur d'arbre à cames, unité de contrôle du moteur et de la boîte de vitesses.

Commandes électroniques de confort : Commutateurs électriques et moteur du lève-vitres, commutateurs électriques et moteur du toit ouvrant, éléments de chauffage du pare-brise et de la lunette arrière (sauf dommages dus à des bris de verre), moteur du verrouillage centralisé.

Couverture élargie : Les composants électriques des groupes de construction mentionnés (relais, interrupteurs, télécommande de la clé, faisceaux de câbles uniquement en cas de court-circuit, allume-cigare), le combiné d'instruments, le système multimédia (radio, système de navigation), le système de confort (sièges chauffants, réglage électrique des sièges, moteurs de commande et rétroviseurs extérieurs chauffants, moteur d'essuie-glace, pompe de lave-glace, vérins de hayon), les systèmes d'aide à la conduite (affichage tête haute, régulateur de vitesse), le moteur de réglage des projecteurs, les systèmes de sécurité (spirale d'airbag, capteur d'airbag, système d'alarme, prétensionneur de ceinture), la sonde lambda ainsi que les composants électriques du toit ouvrant.

Conditions générales Nissan Swiss Warranty

Votre Nissan reste ainsi entièrement couverte pendant 7 ans – simple, sûr et fiable !

À l'expiration de la garantie d'usine de 3 ans / 100 000 km, la garantie est automatiquement prolongée d'un an jusqu'à un maximum de 7 ans ou 150 000 km après chaque entretien effectué chez un partenaire Nissan officiel, conformément aux conditions de garantie. Pour cela, le partenaire Nissan doit en informer Astara Switzerland après l'entretien.

L'assistance Nissan 24/7 est également prolongée d'un an après chaque entretien. En cas d'interruption du service, la garantie et l'assistance sont réactivées dès que l'entretien est effectué chez un partenaire Nissan officiel (délai de carence : 2 mois). Les entretiens doivent être effectués dans les délais prescrits par le constructeur. Cette offre est valable pour les clients privés et les clients flottes à l'achat d'une Nissan Micra neuve. Cette garantie est liée au véhicule et est transférée à l'acheteur du véhicule en cas de vente.

Exclusions de la Nissan Swiss Warranty

- **Coûts indirects :** tels que perte de bénéfices et de revenus
- **Exigences esthétiques :** telles que réparations de peinture, dommages dus à la corrosion, éléments de carrosserie tels que joints, roues, serrures et clés, poignées, charnières, phares et pièces en plastique, joints, lampes, habillage intérieur, vitres, baguettes d'étanchéité, joints de portes et de vitres Habillages intérieurs et tissus : portes, sièges, tapis de sol, seuils de porte et habillage du compartiment moteur
- **Pièces d'usure :** pneus et jantes/enjoliveurs, bougies d'allumage, embrayage, disques/tambours de frein, plaquettes de frein, batterie de démarrage, essuie-glaces pour pare-brise/lunette arrière, balais d'essuie-glaces, courroies d'entraînement (à l'exception des courroies de distribution), amortisseurs, lampes (éclairage intérieur et extérieur), fusibles, système d'échappement
- **Véhicules non importés par Astara Switzerland**

